



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08 JUIN 2015

Dossier complet le

08 JUIN 2015

N° d'enregistrement

F05215 P0036

1. Intitulé du projet

RD 31 - Aménagement de la route départementale entre les lieux-dits, "le Grand Val" et "les Heaulmes" sur le territoire de la commune de LARCHAMP.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d	Aménagement d'une route départementale sur une longueur de 2,725 Km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à sécuriser la RD 31 entre le futur contournement nord d'ERNÉE, et le carrefour avec la RD 523 par :

- l'élargissement de la chaussée à 7.00 m. Largeur actuelle: 6.00 m,
- la création de bandes multifonctionnelles de 1.75 m de largeur,
- le calibrage des bermes à 2.00 m de largeur,
- l'aménagement d'un tourne-à-gauche au carrefour avec la voie communale n° 205 menant au bourg de LARCHAMP.
- le décalage de l'axe de la chaussée au niveau du monument aux morts de la seconde guerre mondiale, pour améliorer son accès.

4.2 Objectifs du projet

Dans son Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT), la Région des Pays de la Loire a identifié la RD 31 dans le réseau stratégique, elle fait partie des liaisons interrégionales structurantes reliant la ville de TOURS au sud du département de la Manche.

L'objectif est:

Sécuriser la RD 31 par un élargissement de la chaussée et des accotements.

Améliorer les conditions d'accès au bourg de LARCHAMP par la création d'un tourne-à gauche.

Offrir de meilleures conditions de déplacement aux usagers de la RD 31.

Compléter le projet de contournement nord d'ERNÉE.

Sécuriser l'accès au monument aux morts de la seconde guerre mondiale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

En première phase, les travaux d'élargissement seront réalisés sous circulation alternée.

La couche de roulement sera réalisée sous déviation totale de la circulation.

Délai prévisible des travaux: 4 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Conseil départemental de la Mayenne, gestionnaire de la route départementale, assure l'entretien courant.

Le trafic de la RD 31 comptabilisé en 2012 est de 3 270 véhicules/jour, dont 380 poids lourds (11,6 %).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques sera réalisé par un bureau d'études spécialisé, pour instruction par les services de la police de l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au "cas par cas" pour l'aménagement de routes inférieures à 3 km.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueur :	2 725 m
- Largeur de la chaussée actuelle :	6.00 m
- Largeur de la chaussée projetée :	7.00 m
- bandes multifonctionnelles :	2 x 1,75 m
- Surface de l'assiette actuelle :	48 000 m ²
- Surface de l'assiette projetée,	69 000 m ²
- Bassins de rétention :	8 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

(début du projet)
"le grand Val"
53220 LARCHAMP
(fin du projet)
"les Heaulmes"
53220 LARCHAMP

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 57 ' 7 " 236

Lat. 48 ° 19 ' 45 " 73

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 0 ° 56 ' 52 " 6734

Lat. 48 ° 19 ' 28 " 1418

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 57 ' 58 " 41

Lat. 48 ° 20 ' 73 " 34

Communes traversées :

LARCHAMP

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairies naturelles - terrains agricoles cultivés

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (POS) de LARCHAMP approuvé le 29 mars 1988.
Le projet se situe en zone NC: zone naturelle destinée essentiellement à l'exploitation du sol et du sous-sol.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 100 m de la ZNIEFF de type 1 de "la vallée d'Ernée et du Petit-Val" (03122).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 17 km du parc naturel régional de "Normandie Maine" (FR8000026).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier d'incidence sur sur l'eau et les milieux aquatiques sera réalisé par un BE spécialisé, et instruit par les services de la police de l'eau.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Périmètre de Protection Eloigné (PPE) du captage en eau superficielle de l'Ernée et longe le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) sur 400 m, au sud-est. Le projet n'engendre pas de déblais de la route actuelle. Seulement quelques déblais des talus de la RD sont nécessaires.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du "bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume" (FR 5202007) est situé à environ 30 km .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'ouest du périmètre de protection à environ, 500 m du dolmen de "la Contrie du Rocher" sur la commune d'ERNÉE, et à 600 m du menhir de "la Broussardière" sur la commune de MONTAUDIN.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de déblais seront réutilisés en remblais.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des granulats issus de carrières locales seront nécessaires pour la constitution de la couche de forme de l'élargissement de la RD et les bandes multifonctionnelles.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 150 mètres linéaires de haies bocagères composées essentiellement de noisetiers et châtaigniers seront détruites. Il sera replanté au minimum cette longueur détruite avec ces essences locales.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Environ 3,5 ha de surfaces agricoles sont nécessaires au projet.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Le trafic de la RD 31 ne sera pas augmenté.

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Au moment des travaux d'exécution du projet, des vibrations par les engins de compactage seront produites, sans conséquence sur les habitations très diffusent, la plus proche est situé à au moins 100 m.

Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques sera constitué. Des bassins de dépollution et rétention des eaux de chaussée seront aménagés, améliorant ainsi la situation actuelle.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site de ce type n'est recensé dans la zone d'études.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ, 3,5 ha de terres agricoles en bordure de parcelles sont nécessaires au projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

